

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire.

Date de convocation 16/03/2023 - Date d'affichage de la convocation : 16/03/2023
Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 13

PRESENTS : Philippe LEMOINE,
Mesdames Corinne MICHAUD, Claire CHATEAUZEL et Alexia LUNEL
Messieurs Olivier CAURETTE, Michaël ROLLOIS, Dominique MORIN, Michel BESNARD, Christian BOURBON et Patrick SARAZIN.

ABSENTS REPRESENTES :
Mme Hélène LUCAS (pouvoir à Mme Alexia LUNEL)
Mme Héloïse BOUREAU (pouvoir à M. Christian BOURBON)
M. Alexandre KEITA (pouvoir à Mme Corinne MICHAUD)

ABSENTE:
Mme Marion GUGGER

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dominique MORIN, adjoint, s'occupe de la relecture.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2023

1 abstention, Olivier CAURETTE absent lors du conseil de février.
12 pour.

2. Vote du compte de gestion « assainissement » 2022

Présentation du compte de gestion « assainissement » par monsieur Le Maire.

Les résultats sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 81 559.27 € - Recettes : 54 711.39€
Résultat de l'année : - 26 847,88 €
Excédent N-1 : 92 947.57 € - Déficit de 26 847.88€ **Excédent 2022 : 66 109, 59 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 24 028.30 € - Recettes : 22 262.57€
Résultat de l'année : - 1 765,73 €
Excédent N-1 : 3 766.54 € - Déficit de 1 765.73€ **Excédent 2022 : 2 000,81 €**

Après avoir délibéré, le compte de gestion assainissement 2022 a été approuvé à l'unanimité
13 pour.

3. Vote du compte administratif du compte « assainissement » 2022

Présentation du compte administratif « assainissement » article par article par monsieur Le Maire.

Section exploitation :

Dépenses d'exploitation : 81 559, 27 €

Principales dépenses d'exploitation : traitement des boues, entretien des réseaux, entretien de la station, fournitures

Michael ROLLOIS demande des compléments sur le coût de traitement des boues avec la COVID et la pollution aux hydrocarbures :

2021 : coût du traitement des boues polluées aux hydrocarbures : 17 500 € environ (au lieu de 6 000 € environ en 2019 avec les analyses des sols et des boues), déshydratation puis incinération

2022 : coût du traitement des boues polluées transfert sur une autre station pour un traitement à la chaux uniquement pour le virus : 18 000 € environ

En 2023, il conviendra de prévoir les investissements de la création du réseau rue du clos de l'Isle.

Recettes d'exploitation : 54 711, 39 €

Dont les recettes collectées sur la vente d'eau pour les habitants en assainissement collectif : 36 516 €

Section investissement :

Dépenses d'investissement : 24 028, 30€

Dépenses d'investissement : 9 248 € hors opération d'ordre

Recettes d'investissement : 22 262,57 € uniquement les amortissements des investissements

Synthèse : Ponction en 2022 d'environ 28 000 € sur l'épargne pour pouvoir équilibrer le budget fonctionnement et investissement.

Les recettes globales ne sont pas à la hauteur des dépenses nécessaires à faire fonctionner la station et entretenir les réseaux d'au moins 14 000 €.

Le Maire précise :

Dépenses d'investissement : excédent de 2 000,81 € et 4 000 € de restes à réaliser.

Solde déficitaire d'investissement de 1 999,19 €

Le maire sort de la pièce.

L'ensemble des conseillers présents et leurs pouvoirs approuve le compte administratif présenté ce jour, soit 12 pour.

4. Affectation du résultat du compte « assainissement »

Section de fonctionnement : proposition de transférer 2 000 € sur le compte 1068 afin de combler le déficit de 1 999,19 €.

Le reste de l'excédent soit 64 109,59 € sera transféré sur le compte 002 du fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité ces transferts.

13 pour.

5. Vote du taux de la taxe d'assainissement

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas assez de recettes pour couvrir nos frais de fonctionnement. Le seul levier est au niveau des recettes du coût de traitement des eaux usées qui est depuis le 1^{er} janvier 2022 à 2,05 €/m³

Il est à noter une baisse significative des recettes en 2022 par rapport à 2021, de 42 000€ environ à un peu plus de 36 000 €, certainement due à une baisse de consommation et à des impayés restants à recouvrer.

Nous n'avons pas obtenu de réponse détaillée de Véolia sur nos interrogations pour le budget.

Le maire, avec la commission finance, propose de passer le prix de cette taxe à 2,30 €/m³.

Cette augmentation ne comblera pas le manque attendu mais il ne semble pas raisonnable de l'appliquer en une seule fois sur le prix par m³ d'eau consommé. Nous devrions augmenter le prix du m³ à environ 2,80 €.

Il est proposé de l'augmenter progressivement, il sera probablement nécessaire d'effectuer une autre augmentation dès l'an prochain pour parvenir à équilibrer les dépenses et recettes.

Héloïse BOUREAU a fait passer le message par son pouvoir que l'augmentation est un peu brutale.

1 abstention, Héloïse BOUREAU,

12 voix pour.

6. Vote de la taxe de raccordement des nouvelles installations sur le réseau collectif de la commune

La taxe de raccordement au réseau n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Elle correspond à 1 757 € pour chaque nouveau raccordement. Cette taxe nous aide à couvrir les frais d'entretien de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif de la commune.

Proposition de la porter à partir du 1^{er} avril 2023 à 1 850 € soit une augmentation de 5,3%

Après échange l'ensemble des membres présent ont validé cette augmentation.

13 Pour.

Bien entendu les raccordements qui ont été faits avant cette date ou sont en cours ne sont pas concernés par cette augmentation.

7. Vote du budget primitif de l'assainissement de la commune pour l'année 2023

Section exploitation :

Monsieur le maire a présenté le budget assainissement 2023 établi avec la commission des finances article par article.

Prévisions des dépenses d'exploitation : 129 889.89€

Le traitement des boues est prévu à la baisse avec l'arrêt des obligations liées à la Covid par contre, les dépenses liées aux consommables et à l'énergie vont augmenter.

A ces dépenses sont ajoutés les remboursements d'emprunts et le transfert pour payer les investissements prévus cette année.

Prévisions des recettes de fonctionnement : 129 889.89€

Dont le report du solde antérieur de 64 109.59€

Un peu plus de 50 000 € espérés sur les entrées avec 5 abonnés de plus début 2023

(Taxe de raccordement) plus une hausse du prix par m³ validée précédemment.

Section investissement :

Prévisions des dépenses d'investissement : 81 185,18 €

Prévisions des dépenses d'investissement : 62 404,88 €

> travaux rue du clos de l'Isle,

> travaux sur la station d'épuration plaque dans le décanteur à boues

> Reste à réaliser de 2022 : 4 000 €, pompes en commande fin 2022

Prévisions des recettes d'investissement : 81 185,18 €

Subvention AESN Agence de l'Eau Seine Normandie confirmée pour les travaux rue du clos de l'Isle environ 6 800 €.

Questions d'Héloïse BOUREAU :

Quel est le coût prévisionnel des travaux d'assainissement de la rue du clos de l'Isle ?

Les travaux sont prévus à hauteur de 37 000 € TTC pour le réseau collectif.

A quoi correspond la subvention de l'AESN ?

Un financement pour aider la commune à étendre les réseaux et raccorder ainsi des logements restés en assainissement individuel. La commune touchera 40% de 2 x 8530 €, soit 6824 €.

Nous avons également obtenu une autre subvention pour les deux particuliers qui étaient en assainissement individuel. Cette subvention sera de 5 000 € par particulier et touchée par la commune en déduction des frais qu'elle va engager pour le compte de tiers.

Après en avoir délibéré le conseil approuve le budget primitif d'assainissement

1 abstention, Héloïse BOUREAU,

12 voix pour.

8. Vote du compte de gestion du compte « commune » 2022

Section fonctionnement :

Dépenses : 615 223,72 €

Recettes : 668 914,75 €

Excédent de 53 691,03 €

Section investissement :

Dépenses : 300 272,34 €

Recettes : 280 084,72 €

Déficit de 20 187,62€

Après la présentation de la synthèse par monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion,

9. Vote du compte administratif du compte « commune » 2022

Section fonctionnement :

Dépenses : 615 223,72 €

- Dépenses courantes : 201 744,47 € (pour mémoire, budgétées : 243 602 €)
> énergie, combustible (fioul et gaz), fournitures, fournitures scolaires, cours d'anglais, entretien du petit matériel, transport pour les voyages scolaires, entretiens terrains, entretiens des voiries, assurances, formations...
- Dépenses du personnel : 263 166,25 € (pour mémoire, budgétées : 282 600 €)

Recettes : 668 914,75 €

- Atténuations de charges : 20 163,31 €
- Produits, services, domaines : 40 484,19 €
- Impôts et taxes : 459 627,67 €
- Dotations et participations : 117 380, 42 €
- Autres produits de gestion courante : 24 072,37 €
- Produits exceptionnels : 7 186,79 €

Excédent de 53 691,03 €

Section investissement :

Dépenses : 300 272,34 €

- Immobilisations corporelles : 286 191,91 €
> achat d'un terrain pour les ateliers municipaux (200 000 €), travaux du toit de l'école (58 000 €)
- Opérations d'ordres: 13 486,43 €
- Opérations d'ordres pour au compte tiers: 594 €

Recettes : 280 084,72 €

- Recettes d'équipement : 256 657,30 €
- emprunts pour l'acquisition du terrain pour les ateliers municipaux.
 - Recettes financières : 11 044, 62 €
 - Opérations d'ordres: 11 788, 80 €

Déficit de 20 187,62€

Question d'Héloïse BOUREAU : A quoi correspond la ligne budgétaire « Entretien bois et forêt » de 5600 € ?
Cette ligne correspond au broyage effectué pour nettoyer l'ancienne décharge de la commune.

Le maire sort de la pièce.

L'ensemble des conseillers présents et leur pouvoir approuve le compte administratif présenté ce jour soit 12 pour.

10. Affectation du résultat du compte « commune »

Proposition de report des excédents dans chaque section soit :

Investissement : 129 904,56 € dans la même section sur le compte 001.

Fonctionnement : 548 962,35 € dans la même section sur le compte 002.

Pour à l'unanimité.

11. Création d'un emploi non permanent à temps partiel

Dans le cadre du recrutement d'une secrétaire de mairie, et dans l'attente de trouver et choisir le ou la candidat(e), il est proposé d'ouvrir un poste de catégorie B, rédacteur, pour 21 heures par semaine, et pour 6 mois consécutif sur une période d'un an.

Cela permettra également de recruter un agent pour les surcroûts d'activité dans le futur.

Vu les difficultés actuelles à gérer l'ensemble de la charge du secrétariat de mairie.

L'ensemble des conseillers approuve cette création de poste

Pour à l'unanimité,

12. Questions diverses

La mise en service du puits du bois est prévue la semaine du 27 au 31 mars 2023.

Héloïse BOUREAU demande le futur prix de l'eau du Puits du Bois.

Monsieur Le Maire indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement, la question étant arrivée pendant le conseil et ce point a déjà été abordé lors d'un conseil précédent.

Question de Patrick SARAZIN sur la recherche des polluants du Puits du Bois :

Réponse de monsieur Le Maire : la recherche de la source de pollution par l'atrazine sera réalisée par un bureau d'études. L'ARS doit valider la méthodologie proposée par le BE. Nous espérons que la recherche pourra débuter prochainement car le taux d'Atrazine monte toujours dans la nappe.

Le filtre qui vient d'être installé est tout à fait capable d'abaisser cette valeur bien en-dessous des seuils réglementaires.

Le point sur l'achat d'un logiciel de gestion des réservations cantine et garderie est repoussé au prochain conseil.

13. Prochains Conseils Municipal :

- 6 avril (BP 2023 de la commune)

La séance du conseil est levée le 24 mars 2023 à 0h35

